

COURSON-MONTELOUP

NUMÉRO 12 - OCTOBRE 2011

B
U
L
L
E
T
I
N
M
U
N
I
C
I
P
A
L



Mairie de Courson-Monteloup
Place des Tilleuls
91680 Courson-Monteloup
Tél. : 01 64 58 90 01
Fax : 01 64 58 81 58

e-mail : monteloup.mairie@wanadoo.fr
Site Internet : <http://www.courson-monteloup.fr>





HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi, mardi, jeudi de 16h à 18h

Vendredi de 15h à 17h

Samedi de 9h à 11h45

Éditorial	3
Éloge du coq	4, 5
Recensement démographique	6
Déclarer son puits domestique	7
Le prix de l'eau potable.....	8
Le schéma Directeur d'Assainissement.....	9
Le nouveau centre équestre.....	10
Le PNR.....	11
Un refuge pour le papillon Thymélicus actéon	12
France Alzheimer Essonne	12
Théâtre : « Alice au Pays des Merveilles »	13
Course de rollers	13
Prise d'armes	14
Fête du village	14
Survol en hélicoptère	15
Voyage scolaire	16
Sortie Aventure Floréval	17
Fête de l'école	17
Théâtre : « Un riche et trois pauvres »	18
Don du sang	18
Rentrée scolaire 2011/2012	19
Forum des associations	20
Résultats des élections sénatoriales	20
Le tri sélectif.....	21, 22, 23
Travaux de construction de l'école	24
Arc-en-ciel sur Courson-Monteloup	25
Ils sont nés.....	25
Le baptême civil.....	26, 27
Ils se sont unis	27
Ils nous ont quittés	27



Chers habitants de la commune,

Nous avons tous choisi de vivre dans notre village, commune rurale, pour bénéficier, notamment, du charme de la campagne. Il est un animal familier, incontournable, de la vie paysanne : c'est le coq, gallinacé emblématique et universel.

L'éloge du coq est notre clin d'œil de ce numéro au monde rural auquel nous demeurons très attachés.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, fait obligation à toutes les communes de délimiter, après enquête publique, les zones d'assainissement collectif, les zones d'assainissement non collectif et le zonage pluvial.

Il s'agit d'élaborer notre schéma directeur d'assainissement dont les études ont été confiées à un bureau d'études spécialisé. Celles-ci commencent par un diagnostic du réseau actuel et tous les habitants sont appelés à préciser leur mode d'assainissement et d'évacuation d'eaux pluviales.

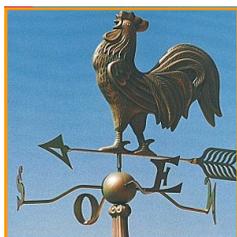
Ces investigations (demandes de renseignements ou visites d'installations) doivent permettre de normaliser l'assainissement de notre commune (notamment de valider de nouvelles zones d'assainissement collectif) et, par une correction des dysfonctionnements, éviter certains surcoûts d'exploitation qui sont finalement supportés par les contribuables. Le but poursuivi correspond à l'intérêt de tous et de chacun : protection de l'environnement, amélioration du confort des usagers et optimisation des systèmes d'assainissement. Votre collaboration est ainsi un devoir civique.

2011 est l'année européenne du bénévolat et du volontariat. Le bénévole est un « bienveillant » ; altruiste et généreux, il s'engage librement pour mener à bien une action non rémunérée. Le bénévolat profite aux collectivités et sert l'intérêt général, rapproche les habitants et favorise le lien social. Que serait un village sans bénévoles ? Rendons hommage au travail des nôtres qui assurent le succès de nos grandes rencontres (la fête annuelle, la brocante, les Foulées,...) et que la quarantaine de bénévoles fidèles, fiables et dévoués de la commune soit mise à l'honneur !

Enfin, soulignons que nos efforts en la faveur de la protection de l'environnement ne sont pas vains : à la suite de notre dépôt de plainte concernant l'abandon de déchets sauvages dans le bois limitrophe du golf, l'entreprise de bâtiment responsable de cette pollution a été identifiée par la gendarmerie et, sur instruction du Procureur de la République, a dû nous rembourser le coût du retrait. Le nettoyage avait été effectué dans le cadre de notre action « Essonne verte, Essonne propre ».

Je vous souhaite un bon dernier trimestre 2011.

Avec mes sentiments dévoués.
Alain ARTORÉ
Maire
Vice-Président de la CCPL



Le Coq de Marcoussis

Symbolique du coq

Dans l'antiquité, le coq était l'animal du soleil qui annonce infailliblement par son cri le lever du jour et chasse les démons de la nuit.

On disait que posséder une crête de coq protégeait des cauchemars, que manger des testicules de coq avait une action érotique et que la présence d'un coq facilitait les accouchements.

En raison de sa crête rouge feu et des multiples reflets de ses plumes, il était dans de nombreuses civilisations un symbole de feu et du soleil.

Par sa fière allure et par son chant associé au lever du soleil, il est de l'Inde à la Grèce, du livre de Job à l'Islam, des légendes nordiques aux contes africains, symbole d'énergie solaire, de lumière naissante, en même temps que vigilance guerrière.

L'agressivité dont il fait preuve lorsqu'il s'agit de défendre son territoire et sa disposition permanente à l'accouplement en font une figure symbolique nettement masculine.

Dès l'époque romane, il apparaît sur le clocher des églises, saluant la venue de la lumière et lançant l'appel à la prière du matin. Saint Grégoire voyait en lui un modèle du bon prêcheur car il bat ses flancs avec ses ailes (signe de pénitence) avant d'élever la voix. Dans les pays de l'Extrême-Orient, son allure générale et son comportement le rendent apte à symboliser les cinq vertus :

- les vertus civiles, par le port de la crête qui lui confère un aspect mandarinale,
- les vertus militaires, par le port des ergots,
- le courage, en raison de son comportement au combat,
- la bonté, car il partage sa nourriture avec les poules,
- la confiance, en raison de la sûreté avec laquelle il annonce le lever du jour.

Le coq et la République

Le coq est l'emblème de la France. En effet, le mot latin gallus a une double signification : coq et gaulois.

Sous la Révolution, le coq symbolise l'identité nationale. Sous la III^{ème} République, il représente le courage et la fierté face à l'aigle prussien.

Il figure sur bon nombre des monuments aux morts de la grande guerre. La grille du parc de l'Élysée, aujourd'hui surnommée « La Grille du Coq », construite à la fin du XIX^{ème} siècle, est ornée d'un coq.

Même s'il n'est pas un symbole officiel, c'est un signe de reconnaissance nationale. Aussi, est-il l'emblème de nos équipes sportives nationales.

Le coq et le sport

Pendant plusieurs décennies, l'équipe de France Olympique a porté un écusson à l'effigie du coq : le coq tricolore perché sur les cinq anneaux olympiques était le logo du Comité national olympique et sportif français.

Le coq est également intégré à l'emblème de la plupart des fédérations sportives de nombreux clubs.

Présent sur le maillot des sportifs, le coq est aujourd'hui universellement reconnu comme symbole de l'équipe de France au point que les supporters ont l'habitude de lâcher un coq vivant sur les terrains au début des matchs, en particulier en rugby.

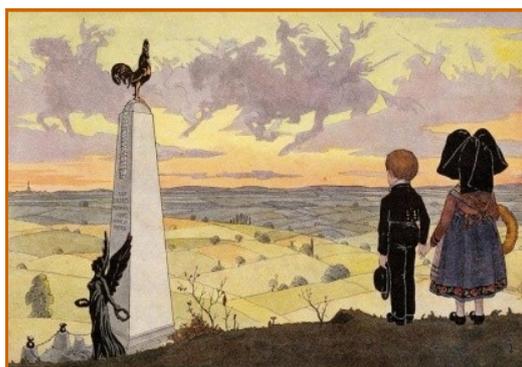
L'adoption du coq comme symbole national dans le domaine du sport paraît tout à fait logique et naturel : depuis la fin du Moyen Age, le coq gaulois est couramment utilisé dans l'imagerie populaire et militaire pour représenter la France.

De plus, un lien particulièrement étroit existe entre le coq et le monde du sport : perçu comme un animal fier et agressif, le coq est naturellement lié à l'idée de combativité et à la victoire.





Symbole solaire



Le chant du coq

Si la poule caquète, le coq chante ; son chant est traduit par l'onomatopée « cocorico ! »

Mystérieux et intrigant les hommes, tout en en dérangeant certains, le chant du coq fait partie intégrante des charmes de la vie à la campagne.

Le coq est probablement à la basse-cour ce que le lion est dans la jungle : c'est le roi. Et dès l'apparition de l'aube, il entreprend de le faire savoir à tout son voisinage en se jetant dans un récital de plusieurs minutes afin d'affirmer sa supériorité auprès de ses congénères.

Et si de nombreux oiseaux gazouillent dès les premiers rayons de soleil, le chant du coq reste le champion toutes catégories, faisant office de véritable réveille-matin naturel.

Son cri est produit par un organe appelé « syrinx », une membrane cartilagineuse de la trachée possédant deux cavités. A l'instar d'une cornemuse, elle joue un peu le rôle d'une caisse de résonance associée à une poche d'air, permettant ainsi de libérer le son.

Le coq et la justice

Il a été déjà jugé que les gallinacés qui se trouvent parfois mêlés à un conflit de voisinage, constituent en fait un paisible voisinage et qu'ils n'incommodent que ceux qui, pour d'autres motifs, nourrissent du courroux à l'encontre du propriétaire de gallinacés. Un arrêt de légende en a ainsi décidé :

Dans un village du Puy-de-Dôme, un conflit de voisinage opposait les propriétaires d'un poulailler à leur voisin, jugeant l'enclos trop bruyant et trop malodorant. Le Tribunal de Clermont-Ferrand avait, en première instance, donné raison aux plaignants et ordonné la destruction du poulailler. La Cour d'appel de Riom avait fini par en décider autrement, motivant sa décision en ces termes :

“Attendu que la poule est un animal anodin et stupide, au point que nul n'est encore parvenu à le dresser, pas même un cirque chinois ; que son voisinage comporte beaucoup de silence, quelques tendres gloussements et des caquètements qui vont du joyeux (ponte d'un œuf) au serein (dégustation d'un ver de terre) en passant par l'affolé (vue d'un renard) ; que ce paisible voisinage n'a jamais incommodé que ceux qui, pour d'autres motifs, nourrissent du courroux à l'égard des propriétaires de ces gallinacés ; que la cour ne jugera pas que le bateau importune le marin, la farine le boulanger, le violon le chef d'orchestre, et la poule un habitant du lieu-dit La Rochette, village de Salledes (402 âmes) dans le département du Puy-de-Dôme. Par ces motifs: statuant publiquement et contradictoirement, infirme le jugement, déboute le sieur Rougier de son action et le condamne aux dépens...”

(Cour d'appel de Riom, 1ère chambre civile, 7 septembre 1995)

Courson-Monteloup, village où il fait bon chanter

A Courson-Monteloup, le coq est inhérent à la vie du village : par son chant matinal, il rythme le lever du soleil, à l'instar de l'horloge et du carillon de la mairie qui marquent le temps.

Les Montelupins glorifient ce gallinacé puisqu'au moins quatre coqs charment quotidiennement le village par leur chant si familier.

Enfin, remarquons qu'à l'instar de très nombreux lieux-dits en France qui intègrent le coq dans leur nom, le hameau « Chante-Coq » de Briis-sous-Forges nous rappelle que les habitants du pays de Limours apprécient le chant du coq depuis toujours (en conservant ce toponyme qui provient du nom de celui qui percevait la dîme au XIIIème siècle).



Le recensement démographique



Institut national de la statistique
et des études économiques



Les habitants de Courson-Monteloup vont être recensés en 2012, lors d'une campagne qui se déroulera du 19 janvier au 18 février.

Un pays a besoin de connaître le nombre d'habitants : c'est une des conditions du fonctionnement de la démocratie. Mais le recensement n'est pas uniquement un dénombrement de la population. Il décrit l'évolution de la population sur le territoire et permet donc aux acteurs publics de mesurer l'évolution spatiale et temporelle des besoins collectifs.

Il aide à adapter les infrastructures de la vie quotidienne en fonction des caractéristiques de la population. La participation au recensement est un acte civique obligatoire. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, l'ensemble de la population est enquêtée une fois tous les cinq ans.

Comment reconnaître l'agent recenseur ?

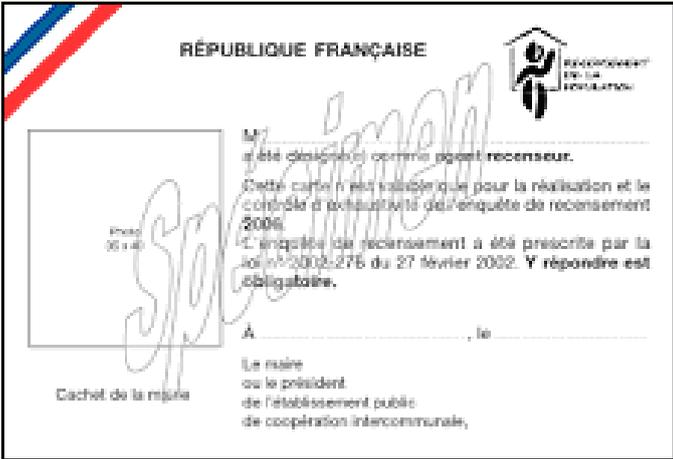
L'agent recenseur est recruté et encadré par la commune. Il possède une carte tricolore avec sa photo et signée par le maire. Toute personne recensée est en droit d'exiger la présentation de cette carte lors du passage de l'agent recenseur. Elle peut aussi vérifier son identité en téléphonant à la mairie.

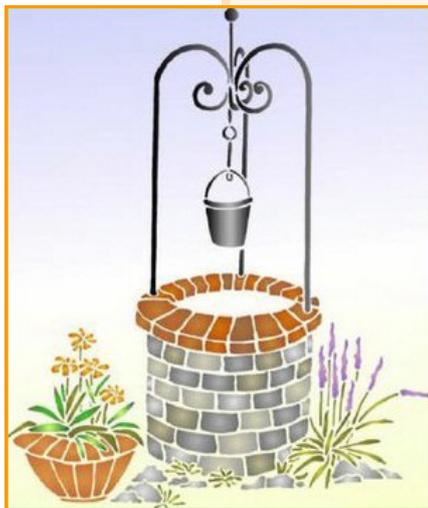
Les agents recenseurs sont soumis au secret professionnel et respectent la confidentialité des informations individuelles recueillies dans le cadre de la collecte ; lors de leur traitement, l'INSEE en garantit l'anonymat.

Pour effectuer son recensement, notre Mairie doit recruter un agent recenseur ; afin d'expliquer le travail de celui-ci, l'INSEE proposera deux demi-journées de formation.

Les personnes intéressées sont invitées à s'adresser directement en mairie avant le 15 décembre 2011.

Au 1^{er} janvier 2011, la population de la France a atteint 65 millions d'habitants ; celle de notre commune s'élevait à 589 habitants.





La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a introduit l'obligation de déclarer en mairie les ouvrages domestiques, existants ou futurs, et a conféré aux services de distribution d'eau potable la possibilité de contrôler l'ouvrage de prélèvement, les réseaux intérieurs de distribution d'eau ainsi que les ouvrages de récupération des eaux de pluie.

Depuis le 1er janvier 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie.

La notion d'usage domestique est définie par le code de l'environnement. Il s'agit des prélèvements et des rejets destinés exclusivement à la satisfaction des besoins des personnes physiques

propriétaires ou locataires des installations et de ceux des personnes résidant habituellement sous leur toit, dans les limites des quantités d'eau nécessaires à l'alimentation humaine, aux soins d'hygiène, au lavage et aux productions végétales ou animales réservées à la consommation familiale de ces personnes.



En tout état de cause, est assimilé à un usage domestique de l'eau, tout prélèvement inférieur ou égal à 1 000 m³ d'eau par an, qu'il soit effectué par une personne physique ou une personne morale et qu'il le soit au moyen d'une seule installation ou de plusieurs.

Deux raisons essentielles justifient la déclaration des forages domestiques :

- La déclaration vise à faire prendre conscience aux particuliers de l'impact de ces ouvrages sur la qualité et la quantité des eaux des nappes phréatiques. En effet, l'eau est un bien commun à protéger. Mal réalisés, les ouvrages de prélèvement, qui constituent l'accès à cette ressource, peuvent être des points d'entrée de pollution de la nappe phréatique. Ils doivent donc faire l'objet d'une attention toute particulière lors de leur conception et leur exploitation.
- L'usage d'une eau d'un ouvrage privé, par nature non potable, peut contaminer le réseau public si, à l'issue d'une erreur de branchement par exemple, les deux réseaux venaient à être connectés. C'est pourquoi la déclaration permet de s'assurer qu'aucune pollution ne vient contaminer le réseau public de distribution d'eau potable.

Ce renforcement de la protection du milieu naturel répond à une préoccupation environnementale et à un enjeu de santé publique.

En outre, le recensement des puits et forages privés doit permettre aux DDASS, en cas de pollution de nappe susceptible de présenter un risque sanitaire pour la population, d'améliorer l'information des utilisateurs et notamment de leur communiquer les consignes à respecter (interdiction de consommation, le cas échéant).

Site internet : <http://www.foragesdomestiques.developpement-durable.gouv.fr>

Formulaire à télécharger sur <http://www.developpement-durable.gouv.fr>




VOUS possédez un PUITIS ou un FORAGE domestique ?

DÉCLAREZ LE !

Téléchargez le formulaire >>>



Courson-Monteloup est alimenté en eau potable par le Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable de la région d'Angervilliers qui regroupe 12 communes représentant 20 041 habitants.

Le service est exploité en affermage et le délégataire est la société VEOLIA.

Celle-ci gère le service (fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs), les abonnés (accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client), met en service les branchements, entretient l'ensemble des ouvrages, branchements, canalisations, compteurs, forages et procède au renouvellement des branchements, canalisations, compteurs, équipements électromécaniques et installations électriques. Elle assure également la recherche de fuites.



La collectivité prend en charge l'entretien de la voirie et des poteaux incendie ainsi que le renouvellement des captages, forages et poteaux incendie.



La production 2010 d'eau potable provient du captage de Saint-Cyr-Sous-Dourdan (prélèvement en nappe souterraine) à concurrence de 302 875 m³ et de l'importation auprès du syndicat de Limours à concurrence de 700 699 m³, soit un volume total de 1 003 574 m³.

Afin de ne plus recourir à l'importation qui s'avère onéreuse, deux nouveaux sites de captage souterrain (proches de 600 m l'un de l'autre) sont en cours de réalisation sur la commune de Saint-Maurice-Montcouronne, à proximité de la D27, à la sortie du Marais.

Le nombre des abonnés s'élève à 5 715 dont 223 pour notre commune.

Le prix du service de l'eau (hors redevance assainissement) comprend une partie fixe ou abonnement et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.



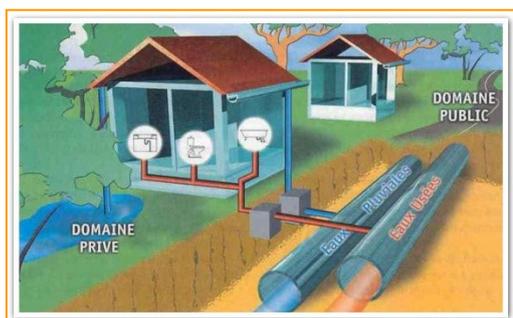
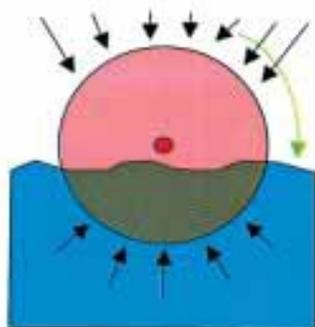
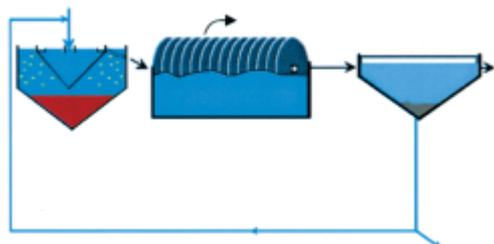
Au 1^{er} janvier 2011 le tarif de l'eau s'établissait comme suit :

	Désignation	Montant en € HT/m ³
<u>Part de l'exploitant</u>		
Part fixe	Abonnement ordinaire	37,64
Part proportionnelle	Le m ³	1,4663
<u>Part de la Collectivité</u>		
Part fixe	Abonnement ordinaire	
Part proportionnelle	Le m ³	0,3269
Redevances et taxes	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,1111
	Redevance de pollution domestique	0,399
	Modernisation du réseau de collecte	0,300

Les composantes (montants en €) de la facture d'un usager qui consomme en moyenne 120 m³/an se présentent comme suit :

Exploitant	213,60
Collectivité	39,23
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	13,33
Redevance pour pollution domestique	47,88
Modernisation du réseau de collecte	36,00
TVA	19,25
Total TTC	369,29

Le prix du m³ pour un usager consommant 120 m³ ressort ainsi à 3,08 €/m³.



Il est rappelé qu'à la suite du constat des dysfonctionnements de la station d'épuration de la rue des étangs de Cocagne (inondation de l'ouvrage due à des surcharges d'eau parasite provenant certainement du réseau d'eaux pluviales et surcoût d'exploitation supporté par la commune pour remplacer les moteurs), le SATESE et les services de la Préfecture ont conseillé à la Commune d'élaborer un Schéma Directeur d'Assainissement (S.D.A).



Cette démarche doit nous permettre d'identifier les sources de dysfonctionnement des réseaux et d'améliorer la qualité, la fiabilité et la performance de l'assainissement. A l'issue de ces investigations, et après enquête publique, sera délimité le plan de zonage d'assainissement rendu obligatoire, depuis le 30 décembre 2006, par l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce plan, qui n'existe pas encore dans notre commune, précisera les zones d'assainissement collectif, les zones d'assainissement non collectif et le zonage pluvial. Un règlement d'assainissement sera également institué.

L'étude (dont le coût est pris en charge par l'Agence de l'Eau, le Conseil Général et la Commune) a été confiée au Bureau d'Etudes RUBY ; elle consiste à :

- établir un état des lieux (diagnostic) de l'assainissement existant,
- étudier les différentes solutions possibles pour améliorer l'assainissement et le rendre conforme, le cas échéant, à la réglementation en vigueur,
- proposer les solutions les mieux adaptées pour chaque secteur de la commune,
- définir un programme d'actions hiérarchisées (notamment les travaux pour corriger les dysfonctionnements).

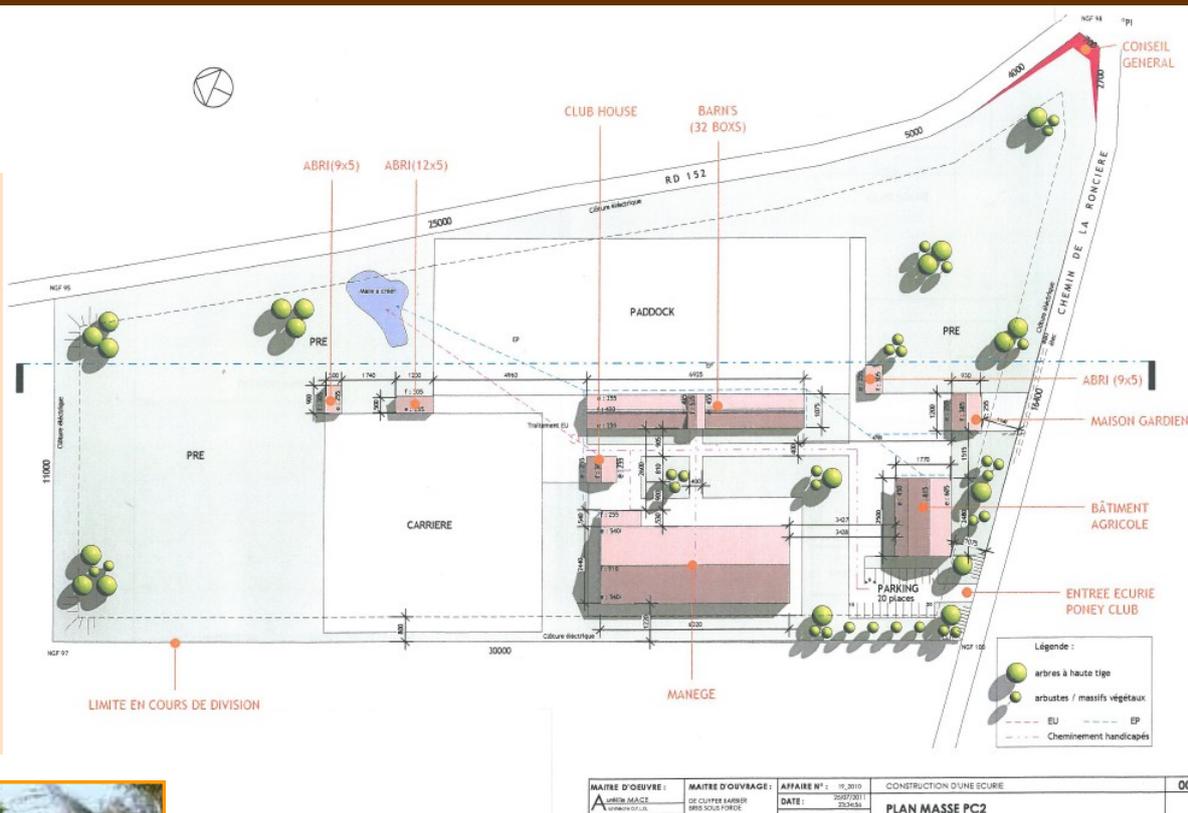
Les techniciens de ce BET, porteurs d'une lettre d'habilitation, pourront être amenés à contacter certains habitants de la Commune lors des visites des réseaux d'assainissement et des mesures in situ (débits, prélèvements, analyses d'eau, étude des sols) ; merci par avance de leur réserver le meilleur accueil.

L'étude est suivie par un Comité technique composé de représentants de la Municipalité, de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Général, du Conseil Régional et du SATESE.

Démarrée le 22 septembre dernier, elle doit durer 36 semaines. Enfin, rappelons que l'adhésion en cours de la commune au SIVOA-Syndicat Mixte de la Vallée de l'Orge Aval devrait permettre la réalisation d'une nouvelle micro-station d'épuration à La Roncière ; Les résidents des lotissements de ce hameau pourront alors être desservis par un réseau d'assainissement collectif.



Un nouveau centre équestre est en cours d'aménagement à la sortie du village : vous pouvez découvrir les travaux, à proximité du futur rond-point de l'intersection des routes de Vaugrigneuse, du golf de Courson et de la D157 (La Roncière – Briis-sous-Forges).
Le projet, situé sur la commune de Briis-sous-Forges, se développe sur un terrain d'une superficie de 4,5 ha.



- Les constructions à ossature bois et habillées de bardage, comprennent :
- un barn's de 745 m², composé de 32 box, 2 douches et une sellerie,
 - un manège d'une surface de 1 469 m²,
 - un club house de 64 m²,
 - une maison de gardien,
 - 3 abris réservés aux chevaux de pâture,
 - un bâtiment agricole de 439 m² (destiné au stockage du foin).

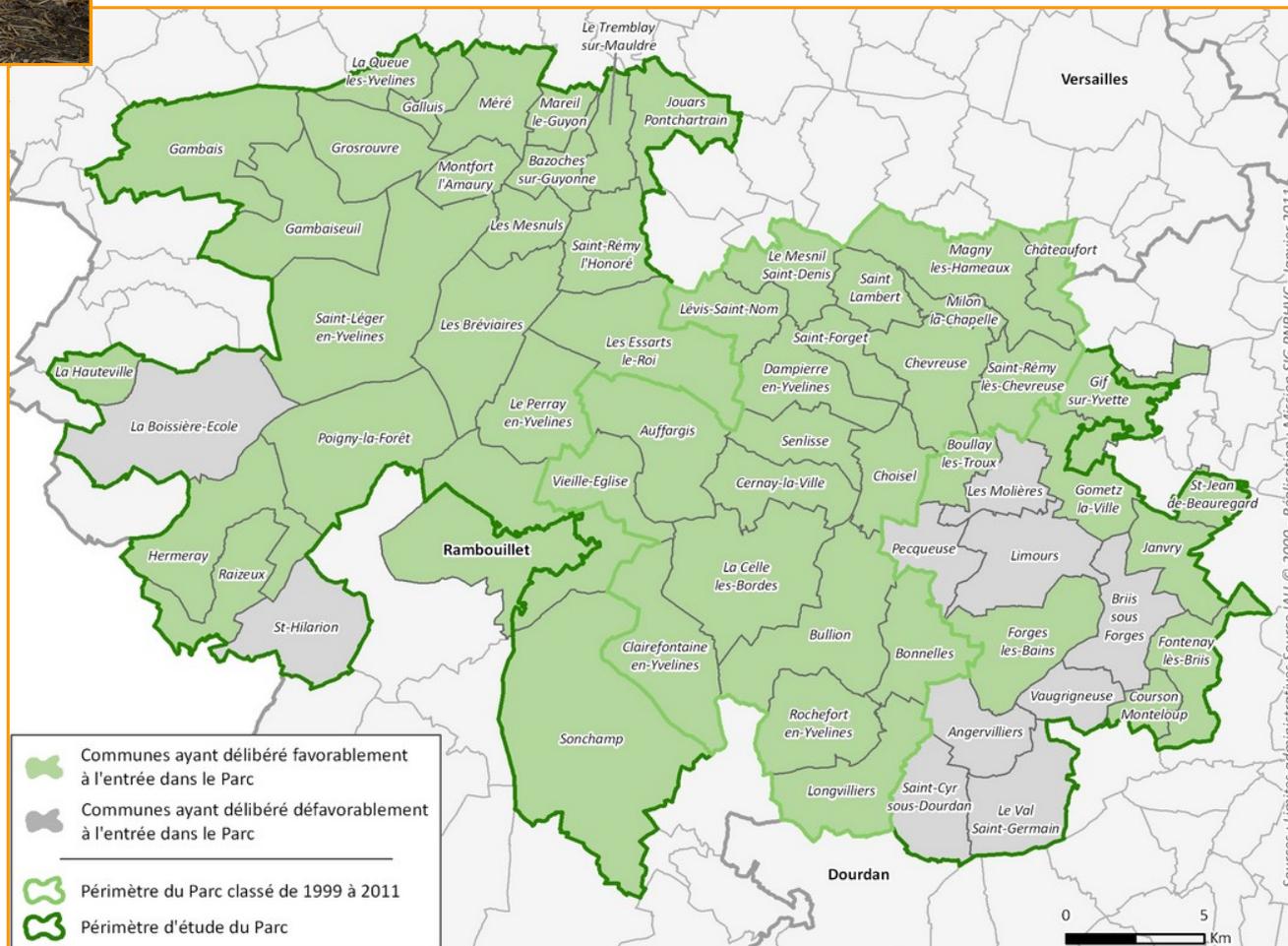


- Le reliquat du terrain comporte les aménagements suivants :
- un parking à l'entrée du site,
 - des espaces de circulation,
 - un paddock (enclos de prairie pour la sortie quotidienne des chevaux),
 - une carrière pour travailler le cheval (dressage),
 - des prés et espaces verts.

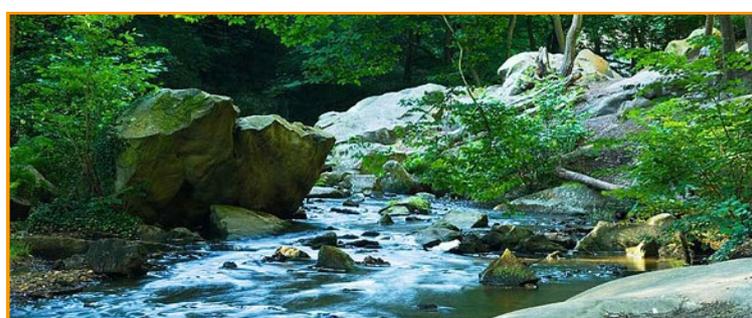
- Les activités exercées par le centre sont :
- l'élevage,
 - une écurie de propriétaires (pension de chevaux),
 - un poney club permettant d'accueillir des enfants pour des stages et des cours,
 - des compétitions occasionnelles.

Le terrain adjacent, en limite ouest (vers Vaugrigneuse), actuellement en friche, est dédié à une AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) qui y pratiquera la culture maraîchère. Le principe d'une AMAP est de favoriser l'agriculture paysanne et biologique (par opposition à l'agro-industrie) en créant un lien direct entre paysans et consommateurs, lesquels s'engagent à acheter la production de ceux-là à un prix équitable et en payant d'avance.





Le processus d'intégration des communes ayant décidé de rejoindre le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse se poursuit. Au cours de l'été, le Préfet de Région et le Conseil National de la Protection de la Nature ont émis un avis favorable pour le renouvellement du PNR avec une durée de 12 ans (charte 2011-2023). La parution du décret ministériel final est attendue à la fin de ce mois.





Le chemin d'accès au château est bordé d'une prairie naturelle (non amendée) de part et d'autre. Cette allée d'environ 400 mètres de long est aussi un lieu de stationnement lors des Journées des plantes en octobre et en mai. Mais elle abrite également le papillon *Thymelicus acteon* (l'Hespérie du chien-dent), seul endroit où il a été recensé dans la région lors des inventaires écologiques préalables à l'élaboration de la charte du Parc Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Cet insecte lépidoptère s'est multiplié depuis, protégé par le mode de gestion de l'allée. Le propriétaire ne tond les abords du chemin qu'une seule fois par an, juste avant les Journées des plantes, et laisse au papillon un ourlet d'un mètre non tondue ! Cette espèce calcicole qui aime d'habitude les milieux très chauds et qui vit habituellement dans les îles Canaries, en Afrique du Nord et au Liban, a trouvé sur ce sol Coursonnais où affleure une couche de calcaire, les conditions favorables à une villégiature devenue permanente grâce aux bons soins de ses hôtes !

Source : L'écho du parc – n°53



France Alzheimer Essonne



Accompagner un proche touché par une maladie de type Alzheimer entraîne beaucoup d'interrogations : vers qui se tourner pour un diagnostic, comment réagir face à ses répétitions incessantes, faut-il stimuler sa mémoire et comment ... ? Les cafés mémoire apportent des réponses à ces interrogations à travers le psychologue toujours présent, les professionnels invités mais surtout grâce aux autres aidants qui traversent les mêmes difficultés.

Pour que la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées ne soient plus un tabou dans notre société, pour trouver de l'information et participer à un moment chaleureux, rejoignez les représentants de l'association France Alzheimer Essonne au café mémoire de Limours les jeudis 8 et 22 septembre, 6 et 20 octobre, 3 et 17 novembre ou 1 et 15 décembre entre 15h30 et 18h30 au Restaurant L'îlot vert - 2 rue Maurice Béné à Limours. Les personnes malades sont les bienvenues.

L'accès est libre.

Il vous est juste demandé de prendre une consommation.

Cette action est menée en partenariat avec le CLIC du Hurepoix, le CCAS et la mairie de Limours, l'ADMR, l'AVAD (Association pour la Visite A Domicile), la Croix Rouge Française, le Conseil Général et l'association France Alzheimer.

Pour toute information : France Alzheimer Essonne au 01 64 99 82 72

En cas de problème de transport, contacter le CLIC du Hurepoix au 01 64 91 71 48



L'espace d'un soir, vendredi 3 juin, avant le coucher du soleil, le parc du Château de Courson est devenu un « Pays des Merveilles », plein de mystères palpitants et d'amusantes surprises. Quels magiciens officiaient donc ? Les dix membres de la Compagnie de la Flibuste, de Rueil-Malmaison, qui y jouaient une version revisitée de l'œuvre fameuse de Lewis Carroll.



De nombreux spectateurs, parmi lesquels beaucoup d'enfants, suivirent dans le parc, de lieu en lieu, la quête d'Alice devenue quadragénaire, et nostalgique du pays perdu : elle se sent inadaptée à un monde sans fantaisie !

Quelle idée sublime de jouer une telle pièce dans ce décor aussi exceptionnel qu'est le Parc et son château, tout en faisant participer le public. « Chaque coin du domaine est un décor nouveau pour la pièce » s'enthousiasme le jeune metteur en scène, Clément de Dadelsen.

Après "les songes d'une nuit d'été" de Shakespeare l'an dernier, cette troupe, dans le cadre des « Week-ends des jardins », a présenté le spectacle dans une dizaine de parcs de châteaux à travers la France.

Course de Rollers



C'est entre pluie et soleil que dimanche 5 juin, le départ de la course a été donné pour les 6 compétiteurs, tous âges confondus !

Course de vitesse et slalom devaient départager les concurrents, sur un ou plusieurs allers-retours de la route du château selon la catégorie d'âge.

Les quelques gouttes à l'arrivée n'ont pas gâché le plaisir des vainqueurs à recevoir leur médaille et un beau lot bien mérité !

Les vainqueurs sont :

Catégorie Adultes : MUNCH François

Catégorie Ados : BAUMELOU Guillaume

Catégorie Enfants: BAUMELOU Jérôme

Félicitations à tous les participants et un grand merci à tous les bénévoles !

La course de Rollers ne sera pas renouvelée l'année prochaine car force est de constater que d'une année sur l'autre, de moins en moins de Montelupins participent à cette course.



Le Maire a assisté, dans le parc du château de Courson, à la cérémonie d'adieux du 1^{er} Groupe Logistique du Commissariat de l'Armée de Terre (1^o GLCAT), le 16 juin dernier. Accompagné du Correspondant Défense de la Commune, il a aussi participé à la prise d'armes du 7 juillet 2011, au cours de laquelle le Général de corps d'armée Hervé Charpentier, commandant les forces terrestres, a rendu hommage au Général Bertrand Louis Pflimlin, dans le cadre de l'adieu aux armes de celui-ci.

Fête du village

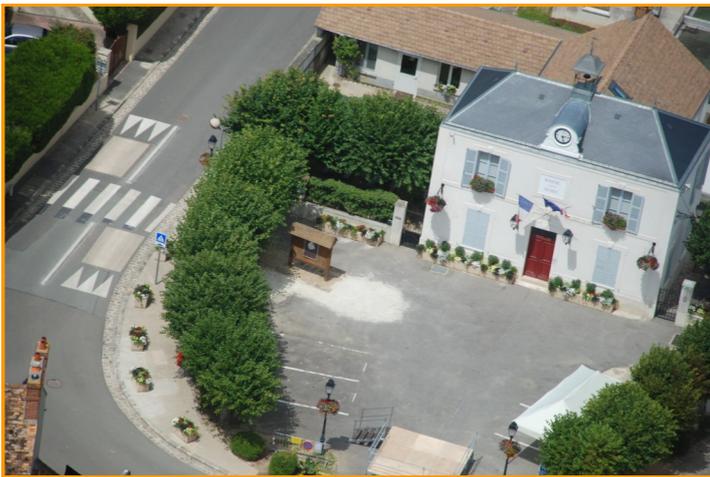


C'est toujours dans la même ambiance festive que s'est déroulée la fête du village, le samedi 25 juin. Le nouvel équipement (sono et projecteurs) a permis de transformer la place de la mairie en une véritable piste de danse avec l'animation d'un DJ étampois. C'est encore grâce au dévouement des Conseillers, du Comité des Fêtes et des fidèles bénévoles que cette fête a pu être organisée avec succès. Le feu de la Saint Jean, était cette année, placé sous le signe des pyramides. Les applaudissements des participants sont venus remercier le maire pour son feu d'artifice.



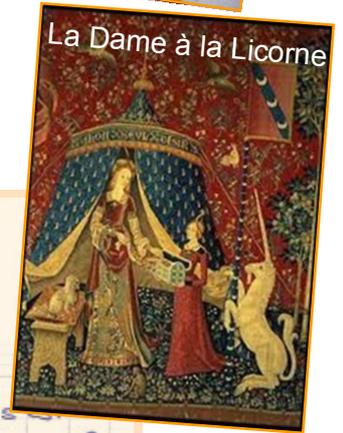
À l'occasion du 20^{ème} anniversaire du golf de Courson-Monteloup, le Stade Français a proposé à ses adhérents, ainsi qu'aux habitants du village, un survol en hélicoptère de notre campagne.

Ce fut l'opportunité de découvrir le paysage avec un œil nouveau tout en ayant la fantastique sensation de voler.
Souvenirs inoubliables que ces perspectives uniques sur les châteaux de notre région.

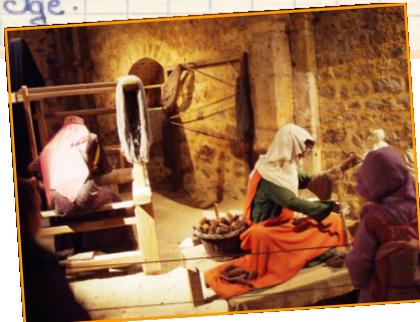




Cette année, les enfants de l'école primaire sont allés visiter la cité médiévale de Provins. Intéressés et satisfaits de leurs découvertes, les élèves nous ont remis le compte-rendu suivant rédigé par l'un d'entre eux :



Visite à Provins
28.06.11 Le 7 juin toute l'école de Courson est allée prendre dans la cité médiévale de Provins. Le matin les élèves du CP au CE2 ont assisté à un magnifique spectacle de trapaces qui passaient en vol libre juste au dessus de nos têtes. Les maternelles ont écouté la légende de la Licorne dans la tour de Jouy. Après le repas, la pluie s'est mise à tomber très fort; les plus jeunes n'ont pas pu assister aux spectacles prévus. Les plus grands ont continué leur visite, ils sont allés écouter la légende puis visiter la grange aux Dîmes où sont représentés les métiers du Moyen-âge.





Par une matinée ensoleillée de juin dernier, un groupe d'une cinquantaine d'aventuriers ont relevé le défi pour grimper dans les arbres de la forêt de Bruyères-le-Châtel, ou plus exactement, dans le parc Aventure Floréal à 2 pas de chez nous.

Les 10 parcours proposés ont pu satisfaire tous les âges...

Du haut de leurs 4 ans, Gaston, Marceau et d'autres grands d'une ou deux années de plus, ont évolué sur le Superkid à 1m50 du sol. Plus d'un a souhaité refaire le parcours ! Que d'émotions pour les enfants qui ont découvert ou redécouvert les passerelles suspendues et obstacles en tout genre, se lançant des défis pour avancer sans peur d'arbre en arbre jusqu'à 5 ou 7 mètres au dessus du sol. Les ados ont frissonné sur les ponts de singe, ont été enthousiasmés par les tyroliennes, c'est à peine s'ils ont touché la terre ferme durant la matinée! Que d'émotions également pour la dizaine d'adultes qui ont souhaité s'évader sur les parcours sportifs voire extrêmes en imitant Tarzan du haut de sa liane à une quinzaine de mètres de haut ! Bravo pour leur courage, et leur esprit sportif ! RDV l'année prochaine à tous ceux qui souhaitent participer à une nouvelle aventure !



Fête de l'école

Les enfants de l'école primaire, accompagnés de leurs parents se sont rendus dans leur établissement scolaire, ce samedi matin 25 juin pour participer à leur kermesse annuelle.

Les jeux incontournables que les élèves (et certains parents) retrouvent avec plaisir chaque année étaient présents : le jeu des palets, le jeu des pompiers, la pêche aux canards, la pêche aux pommes, la pêche aux doudous, le chamboule-tout, les parcours sportifs...

La pêche aux pommes qui consiste à plonger sa tête dans une baignoire d'eau pour mordre l'un des fruits et le sortir de l'eau, a connu cette année une variante astucieuse. Des jeunes fillettes ont appliqué la stratégie suivante : elles ont commencé par gagner sur un autre jeu des lunettes de plongée qu'elles ont immédiatement utilisées pour sortir les pommes du jeu suivant...

Le chamboule-tout, dont les origines remontent au Moyen-âge, offre un exutoire qui permet de se défouler en lançant des projectiles (des balles) sur les têtes des puissants (des boîtes de conserves). Il demeure aujourd'hui un des grands classiques des jeux d'adresses présentés dans toute foire ou kermesse. À la fête de l'école de Courson-Monteloup, le chamboule-tout attire aussi bien les enfants que les adultes qui se libèrent lors de cet exercice... À l'instar des années précédentes, les diplômes de natation ont été remis à nos jeunes nageurs et des cadeaux d'adieu sont venus célébrer le départ des CM2.





Théâtre : « Un riche et trois pauvres »



La compagnie du Reptile cambrieleur s'est produite à Courson-Monteloup le vendredi soir 1^{er} juillet dans une pièce de Louis CALAFERTE : « *Un riche et trois pauvres* ».

Les acteurs ont su mettre à profit fort habilement les possibilités de jeu infinies qu'offre le texte sans omettre la jubilation qu'il suscite chez les spectateurs qui le découvrent.

Dans cette succession de sketches où, sous l'apparence du quotidien s'exprime tout le tragique de la condition humaine, tout est question de rythme. Accompagnés de peu d'accessoires, vêtus de costumes de chaque jour, le visage blanc, avec pour seul accessoire un nez de clown, huit comédiens ont donné corps aux mots de Louis Calaferte.



Les spectateurs, un peu désarçonnés par le style grinçant et caustique de L. Calaferte, sont « rentrés dans le jeu des acteurs » après 2 ou 3 saynètes et ont vraiment apprécié cette compagnie. Tout le monde s'est retrouvé autour du pot de l'amitié et a pu échanger observations, remarques et compliments.

Don du sang



Donner son sang, un acte citoyen : le civisme s'est de nouveau manifesté à l'occasion de la collecte de sang organisée ce mercredi 13 juillet à la mairie de Courson-Monteloup, puisque 45 donateurs se sont présentés ce jour-là. Il s'agit d'un acte de santé publique indispensable

pour répondre aux besoins des malades en produits sanguins. Notre village qui ouvre ses portes deux fois par an à L'Etablissement français du sang (EFS) est en train de devenir une commune partenaire du don du sang.





Allocution de M. le Maire

« Ce lundi 5 septembre 2011, notre école accueille, comme l'année dernière, 61 écoliers (sans compter les doudous...). Nous souhaitons la bienvenue plus particulièrement aux neuf tout petits, inscrits en petite section maternelle qui vont découvrir un monde nouveau : l'école, les maîtresses et leurs nouveaux camarades; il s'agit de Nolhan, Clémentin, Emma, Pierre, Marion, Léna, Raphaël, Jeanne et Maxence. Une nouvelle élève arrive en CP : Elyne. Bienvenue également à Mme Lefèbvre, nouvelle enseignante qui fera équipe avec Mme Parpeix pour prendre en charge ses élèves le vendredi.

Merci aux anciennes enseignantes de demeurer fidèles à leurs postes : Mme Bertrand (la directrice incontournable) et Mme Lafage qui confirment à nouveau leur attachement à cette école.

Répartition des élèves : Maternelle : 30 (soit 9 - 7 et 14 respectivement en petite, moyenne et grande section), Cp : 4, CE1 : 6, CE2 : 10, CM1 : 7, CM2 : 4

Sur les 61 enfants inscrits, 21 proviennent des communes périphériques, soit le tiers de l'effectif : preuve que la qualité de l'école est reconnue, même à l'extérieur du village.

En ce jour de rentrée scolaire, je veux souligner combien la bonne santé de notre école réjouit la municipalité qui privilégie ses actions au bénéfice de cet établissement scolaire, lieu de vie du village.

D'abord parce que nous considérons qu'il est de notre devoir d'élu d'offrir aux élèves, enseignants et personnel communal des conditions de travail de qualité, favorisant l'épanouissement de chacun. Ainsi, avons-nous mobilisé notre capacité budgétaire à la construction de 2 nouvelles salles de classe avec des sanitaires adaptés aux enfants et un préau fermé, locaux que vous pourrez découvrir et apprécier lors de leur inauguration à la fin de cette année. Au cours de cette année scolaire, l'office de cuisine sera complètement rénové pour offrir de meilleures conditions d'hygiène et un fonctionnement plus rationnel.

Ensuite, nous poursuivons nos efforts pour non seulement maintenir, mais aussi développer nos activités périscolaires : la garderie municipale qui continue de fonctionner aussi le mercredi de 8h00 jusqu'à 19h00, la cantine qui cette année sera organisée en 2 services (l'un à 11h30 et l'autre à 12h30) d'où une rentrée matinale désormais fixée à 8h30 et une sortie maintenue à 16h30.

Je remercie d'ailleurs le personnel communal pour sa flexibilité qui nous a permis cette nouvelle organisation.

Une nouveauté pour cette rentrée : c'est l'installation d'une sonnerie qui retentira à 8h30, 11h25, 12h25 et 16h30 pour mieux rythmer le temps scolaire et aider parents, élèves, enseignantes et personnel communal à observer les horaires.

L'équipement informatique a été reconfiguré et son bon fonctionnement devrait maintenant ravir les enseignantes qui vont par ailleurs bénéficier d'un complément de formation pour maîtriser cet outil pédagogique.

Enfin, je profite de cette allocution pour vous signaler qu'au titre des activités périscolaires, les organisateurs des Foulées de Courson (qui se dérouleront le dimanche 6 novembre prochain) ont prévu une course d'un km dédié aux enfants qui seront naturellement les bienvenus.

Bonne rentrée à tous les enfants, à leurs parents, aux enseignantes et au personnel communal qui vont maintenant tous travailler avec ardeur et bienveillance.

J'invite les enfants à accompagner leur maîtresse devant la mairie pour la traditionnelle photo de rentrée ».



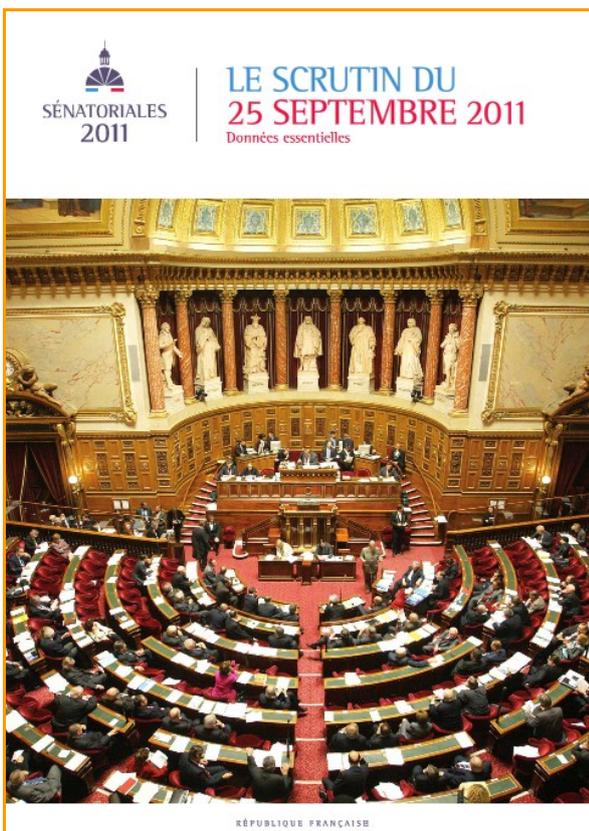


Le traditionnel forum des associations de la rentrée 2011 s'est tenu le samedi matin 10 septembre, dans la salle de la mairie. Un choix d'activités sportives, culturelles et de loisirs était proposé aux habitants de la Commune.

Y participaient : le Comité des Fêtes, l'Association Sportive de Courson-Monteloup, le Tennis Club, le Soutien scolaire et les cours d'informatique, l'union des anciens combattants, l'office de tourisme, les randscouts et une nouvelle activité : un atelier théâtre pour enfants.



Résultats des élections sénatoriales du 25 septembre



Après le renouvellement partiel qui portait sur 170 nouveaux élus, les 348 sénateurs se répartissent en 271 hommes (soit 78 %) et 77 femmes (soit 22 %).

La moyenne d'âge est de 62 ans ; la plus jeune a 35 ans et le doyen 86 ans.

Pour l'Essonne, trois nouveaux sénateurs ont été élus : MM. Berson (socialiste, ancien Président du Conseil Général), Delahaye (divers droite, Maire de Massy et Président de la Communauté d'agglomération Europ'Essonne) et Placé (Europe Ecologie Les Verts, Vice-Président du Conseil Régional).

Deux sénateurs sortants ont été réélus : Mme Champion (socialiste, Vice Présidente du Conseil Général) et M. Dassault (UMP).



Le 16 septembre 2011, le SITREVA (Syndicat intercommunal pour le traitement et la valorisation des déchets) a accueilli un groupe de visiteurs dont une délégation de Courson-Monteloup afin de découvrir le fonctionnement du centre de tri.

En préambule de la visite, un rappel des bons gestes du tri sélectif :

Pour ce point, il est préférable de les jeter dans les bornes d'apports volontaires, de façon à éviter les coûts de traitement.



le bon tri en 4 gestes



Je trie les emballages (vidés et raclés) :

En plastique



En métal



En carton



Et les journaux, magazines, publicités



Règles de base :

- je ne mets pas les emballages dans des sacs plastiques
- en cas de doute, je jette aux ordures ménagères

plus d'info sur www.sitreva.fr

Je jette aux ordures ménagères :

Les restes de repas



Les barquettes, gobelets, sacs et films plastiques



Les emballages souillés



La vaisselle cassée, les couches, les coques plastiques...



J'apporte le verre d'emballage * dans les bornes d'apports volontaires.



Ou bien si j'en suis équipé, je le jette dans mon bac à verre.

* bouteilles, flacons, pots, bocaux



J'apporte en déchèterie



Les végétaux, les ferrailles, les vieux appareils électroménagers (DEEE), les gros cartons, les gravats...

Consultez la liste des produits admis en déchèterie sur le site www.sitreva.fr

Astuces



Le papier et les emballages carton humides ou trop gras (exemple : cartons de pizza) vont dans la poubelle des ordures ménagères.



Laisser les bouchons sur les bouteilles en plastique : c'est plus propre et ils seront recyclés.



Il est inutile de laver vos emballages, cela gaspille l'eau. Bien les vider suffit.



Ne pas enfermer les emballages à recycler dans un sac en plastique : ils risquent de ne pas être recyclés.



Le verre culinaire et la vaisselle en verre ne sont pas des emballages : les jeter avec les ordures ménagères.



Evitons les erreurs de tri ; les déchets suivants doivent être jetés avec les ordures ménagères et non dans la poubelle aux emballages recyclables :

<http://www.sitreva.fr/lenvironnement/le-guide-du-tri.html>



Pots de yaourts
crème fraîche



Barquettes
alimentaires



Pots de fleurs en plastique



Jouet et rasoir en
plastique



Papier photo
papier peint et
cadeaux



Ampoules



Verre et vaisselle Pyrex



Vaisselle en verre, plasti-
que ou carton, gobelets



Blisters, surembal-
lages plastiques et
couverts



Films plastiques
des journaux et
bouteilles



Boite à œufs en plastique



Papier carbone et papier
calque



Papier aluminium et
polystyrène



Boite à fromage

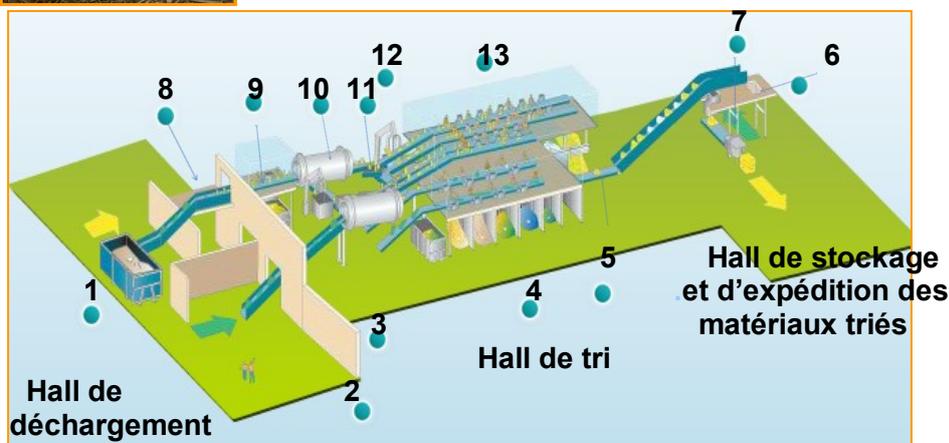


Remplacez vos bacs plastiques par
des poubelles à couvercle jaune
(échange gratuit au Sictom à Breuil-
let) car en cas de pluie la quasi-
totalité des bacs plastique est mise
au rebus.





Après ce rappel des bons gestes, la visite du centre de tri :



Après la dépose dans la trémie d'alimentation, les emballages sont mécaniquement et manuellement séparés en 8 familles :

- Journaux / magazines / papiers
- Cartons
- Métaux ferreux
- Métaux non ferreux (aluminium)
- Emballages liquides alimentaires (briques)
- PET transparents (polyéthylène : bouteilles d'eau plate)
- PET couleur (polyéthylène : bouteille d'eau gazeuse)
- PEHD (polyéthylène haute densité : bouteilles de lait ou bidons de lessive)

Les opérations de tri se terminent par la mise en balles de ces différents groupes de déchets qui sont ensuite expédiés vers des usines de recyclage pour être intégralement recyclés.

Les déchets non recyclables (provenant d'erreurs de tri des habitants et qui représentent 20 % des emballages récupérés) sont également séparés (avec un surcoût de 200 € / tonne) et éliminés dans l'usine d'incinération de Ouarville (en Eure-et-Loir).

Quelques chiffres :

En 2010, SITREVA a traité (issus des déchetteries, collectes et points d'apport volontaires) :

- Ordures ménagères	67196 tonnes
- Tout venant	15296 tonnes
- Verre	8470 tonnes
- Métaux	2571 tonnes
- Bois	6354 tonnes
- Gravats	15417 tonnes
- Végétaux	24460 tonnes
- Cartons	653 tonnes.

Recycler :

- C'est avant tout préserver des ressources naturelles non renouvelables,
 - C'est aussi économiser de l'énergie,
 - C'est limiter les émissions de gaz à effet de serre,
- C'est limiter les centres d'enfouissement.

Source : <http://www.sitreva.fr/>

- 1) Trémie d'alimentation de la ligne de tri.
- 2),10) Trommel: séparation par granulométrie des cartons et autres emballages.
- 3)Séparateurs optiques pour séparation des bouteilles selon la couleur
- 4) Box de séparation des matériaux.
- 5) Tapis d'alimentation de la presse.
- 6) Chargement des JRM (vrac).
- 7) Presse à balles.
- 8) Trémie régulatrice de couche ouvre sacs.
- 9) Pré-tri manuel des gros éléments et indésirables.
- 11) Crible balistique : séparation des corps creux et corps plats.
- 12) Tri magnétique des emballages en acier pour mise en balles.
- 13) Colonne de tri manuel des emballages.





Les bâtiments ont atteint les stades du hors d'eau et du hors d'air. Néanmoins, suite à un retard de l'entreprise de génie climatique et à la reprise des bardages dont la finition présentait des défauts, la réception des constructions a dû être différée.



Structure en bois lamellé collé



Plafond en bac acier



Voligeage sous couverture en zinc



Pose de l'étanchéité



Mise en œuvre de la couverture végétalisée



Puits canadien



Couverture en zinc



Couleurs de peinture différentes selon les salles de classe



Photos prises le 7 juillet 2011
depuis la place de la mairie...



Ils sont nés



Ethan Perney
né le 03/07/2011



Nylan Pajak,
né le 13/08/2011



Sacha Himmi-Lemeray,
né le 09/08/2011



Madeleine Dupré
née le 3/10/2011



Coralina Baudry-Lourein
née le 04/07/2011



Le baptême républicain est un moyen de célébrer la venue au monde d'un enfant sans connotation religieuse. Il est accessible à tous, administré par le Maire en mairie et convient particulièrement aux parents athés ou de religion différente. Il permet de donner à un enfant un parrain et une marraine sans avoir à passer par l'église.

Après être tombé en désuétude pendant plus d'un siècle, il connaît ces dernières années un engouement croissant en France. Alors qu'il a été autrefois instauré comme une mesure anticléricale, le baptême civil est aujourd'hui plutôt apprécié comme un complément ou une alternative au baptême religieux.

Le baptême civil (ou républicain) est destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs républicaines ; d'aucuns d'ailleurs ne parlent pas de baptême, terme habituellement utilisé pour désigner une cérémonie religieuse, mais « d'éveil à la citoyenneté » ou parrainage civil.

Historiquement, la notion de baptême républicain remonte au décret du 20 prairial, an II (8 juin 1794) qui a décidé que les municipalités seraient les seules institutions habilitées à établir les actes de l'état civil. A l'époque, il était pratiqué pour échapper à l'influence estimée néfaste des religions déistes.

Néanmoins, le baptême républicain n'est régi par aucune disposition législative. Il n'existe pas de texte officiel qui prévoit cette cérémonie ; plusieurs propositions de loi ont été déposées au cours des dernières années (la plus récente est de janvier 2008), mais n'ont pas abouti.

Par ailleurs, ne s'agissant pas d'un acte d'état civil, le maire n'est pas autorisé à l'inscrire sur les registres de l'état civil. De même, le certificat de baptême républicain remis à l'issue de la cérémonie n'a aucune valeur juridique.

En résumé, l'engagement que prennent les parrains et marraines de suppléer les parents en cas de défaillance ou de disparition n'a qu'une valeur morale. Le rôle de tuteur ne peut être attribué juridiquement que par voie testamentaire ou sous seing privé.

Le baptême civil établit un lien symbolique entre un enfant et deux adultes qui, en devenant parrain et marraine, s'engagent à prendre en charge celui-ci en cas de disparition de ses père et mère. Cette prise de responsabilité morale traduit une volonté altruiste, au bénéfice du seul intérêt de l'enfant ; cette démarche se revendique de la fraternité, l'une des valeurs fondamentales de la Constitution.

Il appartient d'ailleurs aux parrains et marraines de faire partager les valeurs républicaines, de préparer leur filleul à vivre en société et à devenir des citoyens responsables conscients des principes qui fondent notre démocratie, voire aussi les aider à construire leur vie.

A l'occasion de cette cérémonie civile, il n'est pas inutile de rappeler nos valeurs républicaines : Liberté – Égalité – Fraternité, valeurs souvent devenues universelles et qui devront guider la vie de nos « baptisés », ces jeunes enfants qui ont vocation à devenir citoyens.

La Liberté est définie par l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948 : « Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion » ; ce droit implique la liberté de manifester sa conviction ou sa religion (dans le respect de l'ordre public).

La liberté, c'est la capacité, la faculté d'agir, de penser, de se déterminer soi-même en conservant son libre-arbitre.

L'exercice de la liberté repose sur l'indépendance, l'autonomie mais la liberté est cependant encadrée et elle a une limite : en effet, la liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres.

Autrement dit la liberté c'est le pouvoir de faire tout ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui : « Ne fais pas à un autre ce que tu ne veux pas qu'il te soit fait ».

L'Égalité : le principe d'égalité est le 2^{ème} des fondements de la République. Il est affirmé de manière péremptoire par l'article 1 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789 qui dispose que les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.

L'égalité des citoyens constitue un principe fondateur de la démocratie. Celui-ci apparaît tout d'abord comme un principe de non-discrimination et l'égalité concerne toutes les formes : l'accès à la culture, au suffrage, devant la loi. Tous les citoyens sont situés sur le même pied d'égalité, quelles que soient leurs origines, leurs croyances ou leurs appartenances sociales.

La Fraternité : étymologiquement, le sens originel du mot fraternité est issu de la fratrie dont le lien moral unit ses membres. La Déclaration universelle des droits de l'homme invite tous les êtres humains à agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. Il s'agit là d'un lien de solidarité et d'amitié entre les hommes, voire d'un sentiment accompli qu'on appelle l'amour : c'est cette disposition affective qui conduit les parrains et marraines à s'engager pour accompagner leur filleul tout au long de leurs vies.

La laïcité est définie et proclamée notamment par l'article 10 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen: « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi », ainsi que par l'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958 : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

En France, la laïcité institue une séparation entre l'État et la religion pour mieux respecter la liberté de culte. C'est un principe de neutralité fondé sur la tolérance et qui accepte ainsi le pluralisme, la différence. La laïcité est consubstantielle à notre démocratie.



Deux doubles baptêmes républicains ont été célébrés par M. le Maire au cours de la même journée du 24 septembre 2011:

le matin : Sarah et Benjamin HUBERT et l'après-midi : Ambre et Océane ARTORÉ-HÉLIOT.



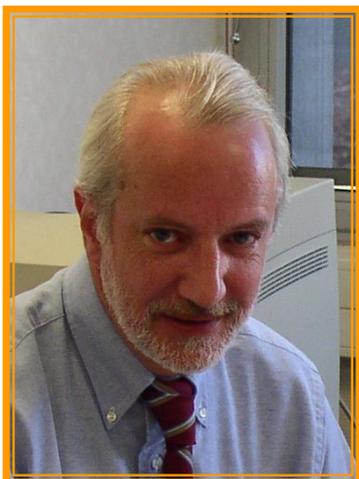
Ils se sont unis



Sabrina TURBANT et Éric LECLÈRE
le 9 juillet 2011

Audrey BARRAQUET et Alexis JEHAN
le 16 juillet 2011

Il nous ont quittés



La Municipalité renouvelle ses sincères condoléances à leurs familles et à leurs proches.



Monsieur DUJACQUIER est décédé le 12 juillet 2011 à l'âge de 55 ans.

Monsieur BERTEAUD est décédé le 31 Août 2011 à l'âge de 49 ans.



A l'initiative du Comité des fêtes, boulanger, boucher, marchand de primeurs, fromager, rôtisseur de poulets, pizziolo et marchand d'épices sont venus proposer leurs produits sur la place de la mairie. Face à l'étrécissement de la zone de chalandise locale, bon nombre d'entre eux se sont découragés et ne viennent plus. Seuls les trois derniers travaillent encore suffisamment pour continuer, à la satisfaction des villageois, à présenter leur étal.



Le pizziolo vient tous les jeudis de 17h à 22h, le 2ème et le 4ème samedi matin de chaque mois. Le rôtisseur de poulets ainsi que le marchand d'épices sont présents tous les vendredis de 16h à 22h.



Calendrier des animations

Dimanche 9 octobre 2011 : Brocante

14, 15, 16 octobre 2011 : Journées des Plantes

Lundi 31 octobre 2011 : Halloween

Samedi 5 novembre 2011: Remise des médailles aux nouveaux nés
Réception des médaillés du travail

Dimanche 6 novembre 2011 : Les Foulées de Courson

Vendredi 18 novembre 2011 : Soirée beaujolais

Samedi 4 décembre 2011 : Noël des seniors, distribution de colis

Samedi 11 décembre 2011 : Noël des enfants

Samedi 7 janvier 2012 : Galette des Rois

Samedi 21 janvier 2012 : Vœux du Maire

Directeur de la publication :
Alain ARTORÉ
Conception maquette :
Isabelle BOUQUETY
Imprimé en Mairie